

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 058632

Optique Autres

59863

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1004 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Khialdi Mohamed

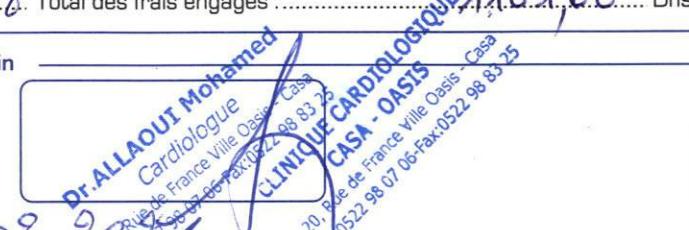
Date de naissance : 1940

Adresse : Rue S.F. 25 Yamla S. - Al-Jmaa Casablanca

Tél. : 06 66 08 06 08 Total des frais engagés : 110160 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/02/2011

Nom et prénom du malade : M. Mohamed Achour Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 16/02/2011

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2021	80221	5	CHF 100.00	Dr. ALLAOUI Mohamed Cardiologue 20, Rue de France - Ville Oasis - Case 0522 98 07 06-Fax: 0522 98 83 25

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KOUTOUINA Mohamed AABAB Docteur d'Etat en Pharmacie Bâtiment Masséna BP 24 N° 104 05 22 31 31 87 - 05 22 57 39 24 INPE: 9203994	15/02/21	1101.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

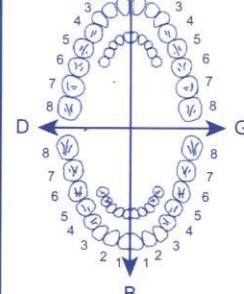
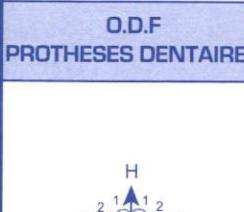
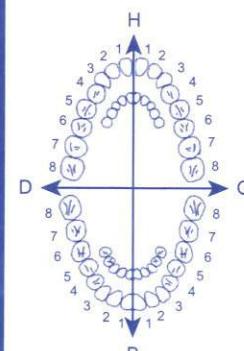
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle

Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique

Coro-Scanner / 128 barrettes

615102121

LOT 191738 EXP 07/2022 PPV 99.00DH	LOT 91738 EXP 07/2022 PPV 99.00DH
LOT 191738 EXP 07/2022 PPV 99.00DH	LOT 191738 EXP 07/2022 PPV 99.00DH

15A,60

15A,60

15A,60

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

la Société
Cardiologie

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

Au Nouveau Arché
99,00 x 04
151,60 x 04
Solvat 80/5 x 4 unités
S.V.

Zyloanc 200 ml
49,60 x 02
Durof Mescal 15J 250 ml
4 Uvres S.V.

1101,60

Dr. ALLAOUI Mohamed
Cardiologue
20, Rue de France Ville Oasis - Casablanca
Tél: 0522 98 07 06 Fax: 0522 98 83 25

PHARMACIE KOUTOUDIA
Mohamed AABAB
Docteur d'Etat en Pharmacie
Loyerement Médical 24 N°104
Cité Bjamaa Casablanca
Tél: 05 22 37 31 77 - 88 22 57 39 24
INPE: 92038994



valable 3 mois

Le 15/02/2021

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Dr. Allal Ben Abdellah
Cardiologue
Rue de France 10
Casablanca
Tél: 0522 22 78 14
Fax: 0522 22 78 15

Moumen Achour

Présente

Hypertension artérielle.

Nécessitant un traitement d'une durée de :

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : reclamation@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca